



## DIVORCE ET VENTE DE LA MAISON

Par **sof91**, le **05/06/2012** à **15:50**

je suis actuellement séparée de mon mari mais aucune procédure de divorce n'a été engagée. nous possédons une maison que nous avons mis en vente mais celle ci tarde a etre acquise. J'ai cru comprendre que je ne peux pas divorcer tant que la maison n'est pas vendue...est-ce le cas?

et si oui,comment faire si la maison continue à ne pas se vendre?? n'y a-t-il pas un moyen de divorcer quand meme?

deplus mon mari me dit qu'il va réintégrer la maison...mais dans ce cas, je dois payer la moitié de ses consommations(eau,edf...)?

merci de vos réponses car je suis perdue...

Par **Afterall**, le **05/06/2012** à **22:34**

[citation]J'ai cru comprendre que je ne peux pas divorcer tant que la maison n'est pas vendue...est-ce le cas? [/citation]

Non.

Maintenant, comme il parait probable que vous n'escomptez pas continuer à vivre avec votre mari lorsque le divorce sera prononcé, il faudra bien trouver une solution : rachat par l'un de vous d'eux ou vente à un tiers...

[citation]deplus mon mari me dit qu'il va réintégrer la maison...mais dans ce cas, je dois payer la moitié de ses consommations(eau,edf...)? [/citation]

Tant que vous n'êtes pas divorcé, vous êtes tenu aux charges communes. (code civil art. 214).